



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inserm**

La science pour la santé  
From science to health

Département des Ressources Humaines  
Service Développement RH

SDevRH/JYB/RM/MMB N° 2026 – 105

## DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 19 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

## DECIDE

Article unique - Le jury du concours interne pour le recrutement dans le corps des IE n°4 BAP E-F-G-J non affecté est composé comme suit :

**Présidente** : Mme Karine LANINI  
IRHC - Inserm

**Experts** : Mme Stéphanie CHARDON  
IR - Inserm

M. Jean-Guy GAY  
IR - Inserm

M. Christophe ICARD  
IR - Inserm

Mme Marie MATTON  
IR - Inserm

Mme Cécile NÉCOL  
IR - Sorbonne Université

M. Eric RICHARD  
IEHC - Inserm

**Elue C** : Mme Marion MORA  
IR - Inserm

Fait à Paris, le 10/04/2026

Pour le Président-Directeur Général,